Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260929-2026_077-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de
PLOUDALMEZEAU
(FINISTERE)
29830

OBJET :

N° 2026-077

EVOLUTION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DELAROCHE Émilie, DENIEL Romain, DUGAL Rose, GRESSOT Cédric, GUENA Arnaud, HAMON Thierry, KERJEAN Maryse, LAOT BANVILLE Pauline, LE CALVEZ Jean-Paul, LE MENEC Magali, LETARD Murielle, OLLIVIER Sylvie, PERROT Philippe, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, TANGUY Véronique, TURPIN Victor.

Etaient représentés :
Madame CHADOUTEAUX Maïwenn a donné pouvoir à Madame Pauline LAOT-BANVILLE
Madame GORET-ASLAN Dilek a donné pouvoir à Monsieur Romain DENIEL
Madame LAOT Anne a donné pouvoir à Madame LETARD Murielle
Madame LE HIR Christiane a donné pouvoir à Madame DAMOY Valérie
Monsieur VINCE Logann a donné pouvoir à Madame DUGAL Rose
Monsieur WALLNER Paul a donné pouvoir à Madame Solange ARZEL

Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 23/09/2026
Date d'affichage : 23/09/2026
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 23
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire évoluer des postes, particulièrement la quotité horaire dévolue. Le renfort de la surveillance de cour, et les effectifs importants du service périscolaire, nécessitent de renforcer le temps de présence des agents.

Il est proposé au Conseil de faire évoluer :

- Le poste d'agent d'animation à temps non complet, actuellement au tableau des emplois à 66%, passe à 70% (soit de 23/35e à 24,5/35e)
- Le poste d'agent d'animation à temps non complet, actuellement au tableau des emplois à 92% évolue à temps complet (soit de 32/35e à 35/35e)

Il est constaté que les missions dévolues au poste de gestionnaire assurances, emploi à temps non complet de 27/35e, recoupent celles du secrétariat du Pôle Technique et ne correspondent plus à la quotité horaire prévue au tableau des emplois. L'agent affecté au secrétariat du Pôle technique ayant fait connaitre sa volonté de quitter la commune, il est proposé au Conseil municipal de fusionner ces deux postes et de fermer le poste de gestionnaire assurances qui existe au tableau des emplois afin de supprimer les doublons et les risques inhérents. Seul le poste de secrétaire du Pôle Technique à temps complet subsiste.

Le Conseil est informé qu'à cette occasion le secrétariat du Pôle Technique sera localisé sur le site de la ZA Saint-Roch. Le public y sera accueilli à compter de début novembre.

Il y a donc lieu de revoir également le tableau des emplois au regard des modifications précédemment évoquées

Fermeture de poste	ETP	Ouverture de poste	ETP	Grade visé	Motif
Gestionnaire Assurances	0.8				
Agent d'animation	0.66	Agent d'animation	0.7	Adjoint d'animation à Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	Réorganisation de service
Agent d'animation	0.92	Agent d'animation	1	Adjoint d'animation à Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	Réorganisation de service
Total	2.38	Total	1.7		

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260929-2026_077-DE

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18/09/2026,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

- **PROCEDE aux suppressions et créations de postes précitées**
- **MODIFIE le tableau des emplois annexé**

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Jean-Paul LE CALVEZ **David CARREGA**